

## **Volontaires du service civique (VSC) : engagés, pas exploités !**

Le ministère a décidé de recruter 150 000 VSC en 2017 et autant l'année prochaine pour assurer certaines missions : la prévention du décrochage, l'information et l'orientation, la prévention des conduites addictives, la promotion de la citoyenneté, le développement durable... 10000 recrutements sont prévus pour le dispositif «devoirs faits» annoncé en juin. D'autre part, au mépris de la loi, le ministère et les rectorats veulent imposer le remplacement des contrats aidés supprimés par des VSC. De manière évidente, les fiches de postes diffusées par le MEN démontrent que les missions proposées se substituent à celles exercées par un personnels sur un emploi ou en stage. Le SNES-FSU dénonce ce fait et s'y oppose. Il exige qu'un état des lieux des postes occupés par des contrats aidés soit fait pour démontrer les besoins en postes pérennes.

Il appelle les S1 (avec les S2, les S3 et le S4) à accueillir les VSC et les aider à imposer que leur fiche de poste est conforme à ce qui peut leur être légalement demandé à un volontaire. Par ailleurs, il appelle à la vigilance en CA. En effet, ces derniers doivent être consultés et donner leur accord sur le projet d'organisation pédagogique du dispositif «devoirs faits» (horaires, personnels, lieux...) élaboré par les équipes pédagogiques et après examen de ce projet par la commission permanente.